



Règlement Traversée « Défi Lanmè Lé Zans Chelchè » « Défi en Mer des Anses de Schoelcher » Dimanche 9 juillet 2023 plage du Bourg de Schoelcher

(Règlements de référence FFN et World Aquatics)

🏊 FFN, Etape de la Coupe de France eau libre 🏊

❖ Article 1 - DATE

Transnage Caraïbe organise le dimanche 9 Juillet 2023, une traversée en mer, le « **Défi Lanmè Lé Zans Chelchè** » (Défi en mer des Anses de Schoelcher). 5 distances sont proposées à différents publics sur l'ensemble de la journée : **500 m – 1 km – 2 km – 5 km – 10 km**.

Il y aura également un village Sport, Santé, Culture et Environnement. Avec cette année une dimension artistique au sein du village « Les Arts de Mer et de Sable ».

❖ Article 2 - HORAIRES

Ouverture du village : 7H30

Ouverture au public : 8H

Accueil des nageurs :

Matin

Courses :

500m et 1 km Individuel Grand Public et Public en situation de handicap,
10 km Individuel (distance olympique).

Déroulement :

🏊 Ouverture du site aux nageurs à 7H00 : Accueil, Remise des accréditations, marquage.

🏊 Convocation des nageurs du 10 km Individuel, à 7H.

🏊 Convocation des nageurs du 500 m et 1 km à 8H00.

🏊 **8h30 : Cérémonie protocolaire d'ouverture de la compétition**

Interprétation de l'hymne martiniquais pour ouvrir le village et la compétition.

☞ Début de la compétition du matin à 9H00

Départ du 10 km à 9h00 (les dames partiront après les Messieurs).

Départ du 500m 30 minutes après le départ du 10 km :

Départ du 500 m individuel Grand public et public en situation de handicap à 9h30.

Départ du 1 km à 10h00 après l'arrivée des nageurs du 500 m

Après-Midi

Courses :

2 Kilomètres Individuel, 5 Kilomètres Individuel

Déroulement :

☞ Ouverture du site à 13H : Accueil, Remise des accréditations, marquage.

☞ Convocation des nageurs du 5km Individuel et du 2km Individuel à 14h00.

☞ Début de la compétition : 14H00

Départs du 5 km à 14h00 (les dames partiront après les messieurs)

Départ du 2 km à 14h30.

❖ **Article 3 - COURSES**

1. Pour les Licenciés FFN, FFH, FFTRI,

a) Distances individuelles

500 Mètres

1 Kilomètre

2 Kilomètres

5 Kilomètres

10 Kilomètres (les points de ravitaillement seront indiqués sur le plan de la course)

Les aveniris ne peuvent participer qu'au 500 mètres.

Les nageurs du 5 Kilomètres Individuel et du 10 Kilomètres Individuel seront équipés de transpondeurs. Tout transpondeur perdu ou non rendu à l'arrivée sera facturé 10 €.

2. Pour les Non-Licenciés

a) Les Nageurs Non-Licenciés pour la saison en cours FFN, FFH, FFTRI

Les nageurs non-licenciés peuvent s'inscrire aux courses individuelles.

b) Le Grand Public

Concerne les personnes n'ayant jamais pris de licence FFN, FFH, FFTRI.

Le grand public ne peut s'inscrire que sur les parcours suivants : 500 mètres – 1 km – 2 km - 5 Km.

3. Public en situation de handicap

a) Les Licenciés FFN, FFH, FFTRI

Les nageurs en situation de handicap seront inscrits sur les courses individuelles en fonction de leur niveau.

b) Le Grand Public

Le grand public en situation de handicap ne peut s'inscrire que sur le 500 mètres individuel.

4. Les nageurs avec palmes

Les nageurs avec palmes pourront s'inscrire aux différentes épreuves et seront classés spécifiquement dans leur catégorie de nage et d'âge (Cf : Règlement FFESSM).

❖ Article 4 - PUBLIC PARTICIPANT

Toutes catégories (Avenirs, Jeunes, Juniors, Seniors, Maîtres, Public en situation de handicap)

Licenciés

Non-Licenciés

Grand Public

Nageurs avec palmes

Public en situation de handicap

❖ Article 5 - INSCRIPTIONS

Période d'engagements : Du lundi 5 juin 2023 à 8H au lundi 3 Juillet 2023 à 18H sur **Natation Eau Libre** (ffneaulibre.fr).

Frais d'engagements :

- 500 Mètres individuel : 8 €
- 1 Kilomètre individuel : 10 €
- 2 Kilomètres individuel : 12 €
- 5 Kilomètres individuel : 15 €
- 10 Kilomètres Individuel : 20 €

1. Les Licenciés FFN, FFH, FFTRI

Les inscriptions peuvent se faire sur Extranat ou sur place.

Pour une inscription sur place, il vous sera demandé votre numéro de licence. Une fiche de renseignement à compléter sera également exigée.

2. Les Nageurs Non-Licenciés

Les inscriptions peuvent se faire sur Extranat ou sur place :

- Lors de l'inscription sur Extranat, il vous sera demandé de remplir une licence eau libre promotionnelle. Une fiche de renseignement et un certificat seront à télécharger.

- Lors de l'inscription sur place, il vous sera demandé de remplir une licence eau libre promotionnelle. Un certificat de non contre-indication à la pratique sportive de la Natation sera à ramener.

Pour toute inscription, un certificat de non contre-indication à la pratique sportive de la natation sera à ramener sur place. Une fiche de renseignement sera à compléter sur place sera également exigée.

3. Le Public en situation de handicap

a) Les Licenciés

Les inscriptions peuvent se faire sur Extranat ou sur place.

Pour une inscription sur place, il vous sera demandé votre numéro de licence. Une fiche de renseignement à compléter sur place sera également exigée.

b) Le Grand Public

Les inscriptions peuvent se faire sur Extranat ou sur place :

- Lors de l'inscription sur Extranat, il vous sera demandé de remplir une licence eau libre promotionnelle.

- Lors de l'inscription sur place, il vous sera demandé de remplir une licence eau libre promotionnelle.

Pour toute inscription, un certificat de non contre-indication à la pratique sportive de la natation sera à ramener sur place. Une fiche de renseignement à compléter sur place sera également exigée.

c) Les Nageurs avec palmes

Les inscriptions peuvent se faire sur Extranat ou sur place.

Pour une inscription sur place, il vous sera demandé votre numéro de licence. Une fiche de renseignement à compléter sur place sera également exigée.

d) Le Grand Public

Les inscriptions peuvent se faire sur Extranat ou sur place :

- Lors de l'inscription sur Extranat, il vous sera demandé de remplir une licence eau libre promotionnelle, et de présenter un certificat de non contre-indication à la pratique sportive de la Natation.

- Lors de l'inscription sur place, il vous sera demandé de remplir une licence eau libre promotionnelle, et de présenter un certificat de non contre-indication à la pratique sportive de la Natation. Une fiche de renseignement à compléter sur place sera également exigée.

❖ Article 6 – RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES

I. RECOMPENSES :

Les remises de récompenses se feront selon les modalités suivantes pour les différentes catégories :

1. Licenciés

• 3 premiers de chaque épreuve

• Récompenses Open selon l'ordre d'arrivée

• Récompenses par catégories

- **Catégories Avenirs, Benjamins, Juniors, Séniors.**

Avenirs : Filles et garçons de 11 ans et moins (nés en 2012 et après).

Benjamins : Filles et garçons de 12 ans et 13 ans (nés en 2011 et 2010)

Juniors 1 : Filles et garçons de 14 ans et 15 ans (nés en 2009 et 2008)

Juniors 2 : Filles et garçons de 16 ans et 17 ans (nés en 2007 et 2008)

Juniors 3 : Filles et garçons de 18 ans et 19 ans (nés en 2005 et 2004)

Seniors 20 ans et plus (nés en 2003 et avant)

- **Catégorie Maîtres :**

Maîtres : De C1 à C15

C1	Nés entre 1994 et 1998	C2	Nés entre 1989 et 1993
C3	Nés entre 1984 et 1988	C4	Nés entre 1979 et 1983
C5	Nés entre 1974 et 1978	C6	Nés entre 1969 et 1973
C7	Nés entre 1964 et 1968	C8	Nés entre 1959 et 1963
C9	Nés entre 1954 et 1958	C10	Nés entre 1949 et 1953
C11	Nés entre 1944 et 1948	C12	Nés entre 1939 et 1943
C13	Nés entre 1934 et 1938	C14	Nés entre 1929 et 1933
C15	Nés en 1928 et avant		

2. Non-Licenciés

☞ 3 premiers de chaque épreuve

☞ Récompenses Open selon l'ordre d'arrivée

☞ Récompenses par catégories

- Catégories Benjamins, Juniors, Séniors.

Benjamins : Filles et garçons de 12 ans et 13 ans (nés en 2011 et 2010)

Juniors 1 : Filles et garçons de 14 ans et 15 ans (nés en 2009 et 2008)

Juniors 2 : Filles et garçons de 16 ans et 17 ans (nés en 2007 et 2008)

Juniors 3 : Filles et garçons de 18 ans et 19 ans (nés en 2005 et 2004)

Seniors 20 ans et plus (nés en 2003 et avant)

- Catégorie Maîtres :

Maîtres : De C1 à C15

C1	Nés entre 1994 et 1998	C2	Nés entre 1989 et 1993
C3	Nés entre 1984 et 1988	C4	Nés entre 1979 et 1983
C5	Nés entre 1974 et 1978	C6	Nés entre 1969 et 1973
C7	Nés entre 1964 et 1968	C8	Nés entre 1959 et 1963
C9	Nés entre 1954 et 1958	C10	Nés entre 1949 et 1953
C11	Nés entre 1944 et 1948	C12	Nés entre 1939 et 1943
C13	Nés entre 1934 et 1938	C14	Nés entre 1929 et 1933
C15	Nés en 1928 et avant		

3. Nageurs avec palmes

☞ 3 premiers de chaque épreuve

☞ Récompenses Open selon l'ordre d'arrivée

☞ Récompenses par catégories :

Poussin Dames – Messieurs : 9 ans et moins

Benjamins Dames – Messieurs : 10 et 11 ans

Minime Dames – Messieurs : 12 et 13 ans

Cadet Dames – Messieurs : 14 et 15 ans

Junior Dames – Messieurs : 16 et 17 ans

Sénior Dames – Messieurs : 18 à 34 ans

Master : M1 (35-44 ans) – M2 (45 – 54 ans) – M3 (55 – 64 ans) – M4 (65 – 74 ans) – M5 (75 – 84 ans) -

4. Public en situation de handicap

☞ Les 3 premiers de l'épreuve toutes catégories et classification confondues ou non classifiés.

Classifications :

S1 à S13 Dames et Messieurs.

SB1 à SB15 Dames et Messieurs.

Non classifiés.

☞ Par catégorie d'âge, toutes classifications confondues et types de handicap ou non classifiés, en fonction de l'ordre d'arrivée.

LES CATEGORIES D'ÂGE 2022/2023		
AVENIR	12 ans et moins	2011 et après
JEUNE	13-16 ans	2007 – 2010
JUNIOR	17-20 ans	2003 – 2006
SENIOR	21-44 ans	1979 – 2002
MASTER	45 ans et plus	1978 et avant

🏆 Récompenses spécifiques sur les distances du 5 km et du 10 km

- Récompenses spécifiques open du 5 km :

Prix d'un montant de 200 € attribué à la 1^{ère} Dame

Prix d'un montant de 200 € attribué au 1^{er} Monsieur

Prix d'un montant de 100 € pour les 2^{èmes} (Dame/Monsieur)

Prix d'un montant de 50 € pour les 3^{èmes} (Dame/Monsieur).

- Récompenses spécifiques open du 10 km :

Prix d'un montant de 600,00 € attribué à la 1^{ère} Dame

Prix d'un montant de 600,00 € attribué au 1^{er} Monsieur.

Prix d'un montant de 200,00 € pour les 2^{èmes} (Dame/Monsieur)

Prix d'un montant de 100,00 € pour les 3^{èmes} (Dame/Monsieur).

II. CEREMONIES PROTOCOLAIRES :

Les cérémonies protocolaires se dérouleront dès la validation des résultats, à l'issue de chaque course, en fonction des classements établis.

❖ Article 7 – LES PARCOURS

1. DISTANCES INDIVIDUELLES

A. PARCOURS DE 500 METRES INDIVIDUEL

Circuit en triangle dans la baie de Case-Navire.

☞ **Départ** sur la plage de Case-Navire/Bourg.

Bouée n°1 à virer à bâbord (gauche).

Bouée n°2 à virer à bâbord (gauche).

➡ **Arrivée** dans le chenal d'arrivée à Case-Navire.

B. PARCOURS 1 KILOMETRE INDIVIDUEL

A effectuer : 2 tours du circuit de 500 mètres en triangle dans la baie de Case-Navire.

🏁 Départ sur la plage de Case-Navire/Bourg.

→ 1^{er} tour

Bouée n°1 à virer à bâbord (gauche)

Bouée n°2 à virer à bâbord (gauche)

→ 2^{ème} tour

Bouée n°1 à virer à bâbord (gauche)

Bouée n°2 à virer à bâbord (gauche)

🏁 **Arrivée** dans le chenal d'arrivée à Case-Navire.

C. PARCOURS 2 KILOMETRES INDIVIDUEL

Parcours en ligne Fond Lahaye – Case-Navire/Bourg.

🏁 Départ sur la plage de Fond Lahaye.

Bouée Fond Lahaye à virer à bâbord (gauche).

→ Descente vers Anse-Collat/Lido.

Bouée Anse-Collat/Lido à laisser à bâbord (gauche).

→ Descente vers l'Anse Madame.

Bouée Anse-Madame à laisser à bâbord (gauche).

→ Descente vers Case-Navire.

Bouée n°1 à virer à bâbord (gauche).

Bouée Case-Navire à laisser à bâbord (gauche).

🏁 **Arrivée** dans le chenal d'arrivée à Case-Navire.

D. PARCOURS 5 KILOMETRES INDIVIDUEL

Parcours en ligne Anse Madame – Case-Navire/Bourg.

🏁 Départ de la plage de l'Anse Madame.

Bouée Anse Madame à laisser à bâbord (gauche).

→ Descente vers Case-Navire.

Bouée n°1 à laisser à bâbord (gauche).

→ Descente vers Madiana.

Bouée Madiana à laisser à bâbord (gauche).

→ Descente vers Anse Gouraud/PLM.

Bouée Anse-Gouraud/PLM à laisser à bâbord (gauche).

→ Descente vers Fond Batelière.

Bouée de virage Fond Batelière à virer à bâbord (gauche).

Bouée Fond Batelière à virer à bâbord (gauche).

→ Remontée vers la plage de Case-Navire.

➤ **Arrivée** dans le chenal d'arrivée à Case-Navire.

E. CIRCUIT 10 KILOMETRES INDIVIDUEL

Circuit Case-Navire/Bourg – Case-Navire/Bourg.

Les points de ravitaillement seront indiqués sur le plan du parcours.

🏁 **Départ** au niveau de la 1^{ère} échelle du quai, parallèle au quai.

→ Descente vers Madiana.

Bouée Madiana à laisser à bâbord (gauche).

→ Descente vers Anse Gouraud/PLM.

Bouée Anse-Gouraud/PLM à laisser à bâbord (gauche).

→ Descente vers Fond Batelière.

Bouée Fond Batelière (Phare) à virer à tribord (tribord).

→ Remontée vers la bouée Mètafè.

Bouée Mètafè à laisser à tribord (droite).

→ Remontée vers Fond Bellemare.

Bouée de virage de Fond Bellemare à virer à tribord (droite).

Bouée de Fond Bellemare à virer à tribord (droite).

→ Descente vers Fond Lahaye.

Bouée de Fond Lahaye à laisser à bâbord (gauche).

→ Descente vers Anse-Collat/Lido

Bouée Anse-Collat/Lido à laisser à bâbord (gauche).

→ Descente vers Anse Madame.

Bouée Anse Madame à laisser à bâbord (gauche).

→ Descente vers Anse Madame.

➤ **Arrivée** dans le chenal d'arrivée à Case-Navire.

4 points de ravitaillement seront présents sur le circuit, 3 au niveau des plages et 1 en mer. Chaque club doit organiser ravitaillement de ses nageurs. La listes des personnes chargées du ravitaillement doit être fournie par les clubs au plus tard le jeudi précédent la compétition. Les perches de ravitaillement doivent être conformes à la réglementation LEN.

❖ Article 8 - SECURITE

Les référents :

Responsable logistique de la compétition : **Monsieur Michel ELOISE**

Responsable de la sécurité : **A déterminer**

Médecin délégué : **A déterminer**

Responsable Secouristes : **Association des secouristes de Schoelcher représentée par son Président Monsieur Richard De CHAVIGNY.**

Dispositif de sécurité :

A. La surveillance et la sécurité de la course sont assurées comme suit :

Des bateaux de sécurité : entre 4 et 8 selon les épreuves et des Bateaux, Paddles, Kayaks, jet-skis... Les personnes chargées de la sécurité porteront une tenue remise par l'organisateur.

N.B. Toute autre embarcation d'accompagnement autres que celles désignées devra se tenir en dehors des parcours et respecter les injonctions faites par les bateaux officiels.

N.B. Tout nageur ayant besoin d'aide devra faire un signe en levant les bras. L'embarcation la plus proche se portera à son secours.

N.B. Tout nageur qui aura pris place dans une embarcation ou qui aura pris appui sur une embarcation, même pour une durée minime, est considéré comme ayant abandonné et ne peut reprendre la course.

Le responsable de la sécurité de la course peut contraindre un nageur à abandonner et à monter sur une embarcation, en cas de fatigue extrême manifeste ou dans le cas de dépassement du temps limite indiqué aux dispositions spécifiques à chaque course.

IMPORTANT : Parcours – Temps limite

Les nageurs doivent respecter le plan du parcours ainsi que les passages obligatoires matérialisés sur l'eau. Bouées directionnelles et bouées de virage.

Le parcours sera définitivement validé le matin de l'épreuve en fonction des conditions du plan d'eau. Il sera communiqué au Juge Arbitre 15 minute avant le début de la course.

Chaque parcours doit être réalisé dans le temps limite indicatif suivant :

- **Le 1 km** dans un maximum de **30 minutes**.

- **Le 2 Km** dans un maximum de **45 minutes**.

- **Pour le 5 km**, le temps limite est fixé à **30 minutes** après l'arrivée du premier monsieur pour la course des messieurs et de la première dame pour la course des dames.

- **Pour le 10 km**, le temps limites fixés à **45 minutes** après l'arrivée du premier monsieur pour la course des messieurs et de la première dame pour la course des dames.

❖ **Article 9 - MARQUAGE, BONNETS, TENUES...**

Identification des Nageurs :

- La pièce d'identité est obligatoire.
- La répartition des Bonnets des nageurs est la suivante :
 - Bonnets clubs pour les Licenciés
 - Bonnets pour le Grand Public donnés par l'organisation
 - Bonnets pour les Non-licenciés donnés par l'organisation
 - Bonnets pour le Public en situation de handicap donné par l'organisation.

N.B. Le port du bonnet est obligatoire pendant la course. Tout nageur passant la ligne d'arrivée sans bonnet ne sera pas classé.

Point du règlement :

Les nageurs du 5 km et du 10 km seront équipés de transpondeurs.

Les arrivées se feront hors de l'eau. La ligne d'arrivée sera matérialisée par 1 tapis incluant 1 système de chronométrage automatique, avec port d'un transpondeur pour les nageurs.

Marquage des nageurs :

Un numéro d'engagement est attribué à chaque nageur inscrit engagé.

Les numéros des nageurs seront marqués sur les parties du corps indiquées ci-après :

- Mains
- Dos
- Epaules
- Bras

Tenues et équipements autorisés :

Combinaisons approuvées par la FINA

Maillot de bain

Combinaisons Néoprène interdites

Tous les équipements d'aide à la nage et à la flottaison (tubas, palmes*, pull-boy...), sont interdits pour l'ensemble des courses. Une dérogation à ce point du règlement sera attribuée aux nageurs handisports.

*Les palmes sont autorisées uniquement pour les nageurs s'inscrivant pour la nage avec palmes.

❖ **Article 10 – ORGANISATION DES DU JURY ET DES DEPARTS**

Les nageurs se rendront sur les différents points de départ des différentes courses par leurs propres moyens, sous la responsabilité de leur club ou leur propre responsabilité.

Un Juge arbitre en chef sera désigné et il sera assisté d'un Juge arbitre désigné pour chaque distance. Les différents Juges seront sous la direction du Juge arbitre en chef.

Un Starter sera désigné pour les différents départs. Il donnera le départ sous la direction du Juge arbitre, de concert avec les élus ou les partenaires présents.

Un annonceur sera désigné pour l'ensemble de la journée, par l'organisation, en lien avec le Juge arbitre en chef.

❖ **Article 11 - CONDITIONS D'ANNULATION**

Un minimum de 4 nageurs par course est nécessaire pour la tenue de celle-ci.

Les conditions météorologiques ne permettant pas la tenue des courses entraîneront l'annulation de celle-ci.

❖ **Article 12 - DROIT A L'IMAGE**

Autorisation de droit à l'image (Nom, Prestation Sportive, Image) validée lors de l'inscription pour toute exploitation directe ou dérivée de l'évènement.

❖ **Article 13 – RÈGLEMENT DES LITIGES, RESTRICTION DE PARTICIPATION, ANNULATION DE LA COURSE**

Le Comité d'organisation se réserve le droit de régler, avec le Juge Arbitre, tous les litiges, de limiter les inscriptions pour des raisons de sécurité, de modifier les parcours, les horaires en cas de mauvais temps, voire même d'annuler l'épreuve si les conditions ne sont pas réunies (température de l'eau, qualité de l'eau, surface du plan d'eau perturbée, vent, orage...), sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par les concurrents.

Le Juge Arbitre et l'organisateur peuvent prendre toute décision non expressément prévue au présent règlement, ils peuvent notamment prendre les décisions suivantes :

- Refuser toute inscription jugée non conforme,
- S'opposer au départ de tout concurrent n'étant pas manifestement en état physique d'effectuer la course.
- Arrêter tout concurrent qu'il jugera incapable de poursuivre la course,
- Disqualifier et sortir de l'eau tout concurrent ayant eu des gestes ou comportements dangereux ou antisportif.

❖ Article 14 – RESPECT DU PRÉSENT RÈGLEMENT

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le présent règlement si la législation ou le principe de précaution et de sécurité l'imposait.

Fait à Le

Lu et approuvé par le participant ou son représentant légal

NOM	PRENOM	SIGNATURE

Calendrier FFN des étapes de la Coupe de France Eau libre 2023

Étape	Evenement	Date	Lieu	Milieu	Distances	Ligue
1	Etape de Coupe de France "Kalif Mer Carifta 2023"	12/03/2023	Plan d'eau des Anses d'Arlet (Martinique 972)	Mer	5km	Martinique
2	Etape de Coupe de France	26/03/2023	Plage l'Anse Dupuy à Vieux-Fort (Guadeloupe 971)	Mer	1km/5km/10km	Guadeloupe
3/4	Etape de Coupe de France "Jeux Choisy Paris"	07 et 08/05/2023	Base de Loisir de Choisy (Val-de-Marne 94)	Lac	5km/10km	IDF
5	Etape de Coupe de France "Vitré Nage O Naturel"	13/05/2023	Saint M'hervé Base de Loisirs de Haute Vilaine (Ille-et-Vilaine 35)	Lac	5km/2km	Bretagne
6	Etape de Coupe de France "Lyan Naj' Karayib"	22/05/2023	Entre Le Prêcheur et Saint-Pierre (Martinique 972)	Mer	10km	Martinique
7/8	Etape de Coupe de France "La Traversée de Baye"	03 et 04/06/2023	Etang de Baye 58110 BAZOLLES (Nièvre 58)	Lac	1,5km/3km/5km/10km	BFC
9	Etape de Coupe de France "5ème Tour du Lac de Paladru"	04/06/2023	Lac de Paladru à Montferrat (Isère)	Lac	2km/4km/8km/10km	AURA
10/11	Etape de Coupe de France "4ème Traversée des Salines"	10 et 11/06/2023	Les Sables d'Olonne (Vendée 85)	Lac salé	5km/2km/10km	Pays de la Loire
12	Etape de Coupe de France	11/06/2023	Base de Loisir de Cergy -Etang de la Folie (Val d'Oise 95)	Lac	2,5km/5km	IDF
13/14	Etape de Coupe de France	17 et 18/06/2023	Abbaretz (Loire-Atlantique)	Lac	2,5km/5km/10km	Pays de la Loire
15	Etape de Coupe de France "La canadienne"	18/06/2023	Plan d'eau du Canada, Beauvais (Oise 60)	Lac	3km/7,5km	Hauts de France
16/17	Etape de Coupe de France	24 et 25/06/2023	Dunkerque	Mer		Hauts de France
18	Etape de Coupe de France "eau libre de Creil"	01/07/2023	Base Nautique de Creil (Oise 60)	Rivière	3km/7,5km	Hauts de France
19/20	Etape de Coupe de France "Défiez la Salamandre" ou "Eau libre de la salamandre 2023"	08 et 09/07/2023	Plan d'eau de Villiers sur Loir (Loir-et-Cher)	Rivière	2,5km/5km/10km/2,3km/23km	Centre Val de Loire
21	Etape de Coupe de France "Lac d'Orient"	09/07/2023	MESNIL ST PERE 10 (Aube)	Lac	2,5km/5km/10km	Grand Est
22	Etape de Coupe de France de Chalon d'île en quai	09/07/2023	Chalon sur Saône (Saône-et-Loire 71)	Rivière	5km/2,5km	BFC
23	Etape de Coupe de France "Défi Lanmè Lé Zans Chelchè"	09/07/2023	Plan d'eau du Bourg de Schoelcher (Martinique 972)	Mer	2km/3km/5km/10km	Martinique
24	Etape de Coupe de France "59ème Tour du Roc à la nage"	15/07/2023	Granville (La Manche)	Mer	5km	Normandie
25	Etape de Coupe de France	16/07/2023	Quai des Jouteurs, Frontignan (Hérault)	Canal	5km/7,5km	Occitanie
26/27	Etape Coupe de France "E SFIDE DI U TIRRENU"	15 et 16/07/2023	Plage de Calzarellu 20243 Prunelli di Fiumorbu (Haute Corse)	Mer	10km/5km/2,5km	Corse
28/29	Etape de Coupe de France	22 et 23/07/2023	Les Mazures Lac des Vieilles Forges (Ardennes)	Lac	10km/5km/2,5km/1,5km	Grand Est
30/31	Etape de Coupe de France "Les balades bigoudènes"	22 et 23/07/2023	Ile Tudy 29980 Finistère (29)	Mer	1,5km/2,5km/5km/7,5km/10km	Bretagne

Calendrier FFN des étapes de la Coupe de France Eau libre 2023

Étape	Evenement	Date	Lieu	Milieu	Distances	Ligue
32	Etape de Coupe de France "Rives ripaille"	23/07/2023	Thonon les bains (Haute-Savoie 74)	Lac	2,5km/5km	AURA
33/34	Etape de Coupe de France "Les défis quiberonnais"	29 et 30/07/2023	Quiberon (Morbihan)	Mer	1,5km/3km/7,5km/10km	Bretagne
35	Etape Coupe de France ET EDF Aqua Challenge "La Traversée du Lac d'Annecy"	15/08/2023	Annecy (Haute-Savoie 74)	Lac	2,4km/5km/10km	AURA
36/37	Etape de Coupe de France "La Madine"	19 et 20/08/2023	Lac de la Madine (Meuse 55)	Lac	1,25km/3km/5km/10km	Grand Est
38	Etape de Coupe de France "La Boucle des Faienciers"	26/08/2023	Sarreguemines (Moselle)	Rivière	1,25km/3km/5km	Grand Est
39/40	Etape de Coupe de France "Etape de Redon"	26 et 27/08/2023	Redon (Ille-et-Vilaine 35)	Rivière	5km/2km/25km	Bretagne
41	Etape de Coupe de France "Elsa's Cup Reiningue"	03/09/2023	Base nautique de Reiningue, rue de Wittelsheim, 68950 Reiningue (Haut-Rhin)	Lac	1,5km/3km/5km	Grand Est
42	Etape de Coupe de France "Traversée de Montereau à la Nage"	03/09/2023	Montereau-fault-Yonne (Seine-et-Marne 77)	Rivière	5km/2,5km	IDF
43	Etape de Coupe de France "Rad'eau libre Cherbourg"	03/09/2023	Cherbourg en Cotentin (La Manche)	Mer	5km/1,5km	Normandie
44	Etape de Coupe de France	09/09/2023	Dijon base de ski nautique d'Arc-Sur-Tille (Côte d'Or 21)	Lac	2,5km/5km/10km	BFC
45	Etape de Coupe de France "Challenge Danièle GASTOU"	09/09/2023	Veretz (Indre et Loire)	Rivière	3km/5km/10km	Indre et Loire
46/47	Finale Coupe de France	23 et 24/09/2023	Lac de Causse, Lissac sur Couze (Corrèze 19)	Lac	5km/10km	Nouvelle Aquitaine